

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 35

Artikel: Un coin du Jura : [suite]
Autor: Olivier, U.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et le courage veveysan trouvaient également leur compte ; enfin la guerre dans toute son horreur et dans toute sa cruauté. Finalement, la garnison veveysanne, décimée par le feu terrible de nos armes, manquant de munitions, n'ayant plus de vivres et plus de liquides — la cave de M. Masson ayant été traitreusement mise à l'abri, par ordre supérieur, — la garnison veveysanne mettait bas les armes, parlementait, se retirait avec les honneurs de la guerre, tandis que nos tapins battaient aux champs et que notre fanfare sonnait au drapeau.

Et puis on rentrait bras dessus, bras dessous au château, où le gouvernement nous offrait le rata. Et, comme en Argovie, un conseiller d'Etat nous disait aussi :

— Jeunes soldats, je suis content de vous. Du haut de ces murailles, les siècles vous contempnent !

Tandis que nous faisons ces rêves guerriers, le fusil nous semblait moins lourd, le soleil moins chaud. Mais les années passaient. Beaulieu verdoyait, nos pantalons poudroyaient, et le rassemblement promis ne venait pas. L'ennemi héréditaire, de son côté, nous attendait de pied ferme.

Il nous attend encore.

Et peut-être maintenant, quand l'exercice est rude et l'après-midi brûlante, se trouve-t-il aussi quelque bon diable d'instructeur pour faire miroiter aux yeux de nos enfants la perspective d'un rassemblement de troupes... Mais il en est pour ses frais. Nos cadets, plus sceptiques que nous, esquissent un sourire qui veut dire : « Vous nous prenez pour nos vieux, on ne nous la fait plus ! »

Il n'y a toujours pas de rassemblement de cadets, mais ce qui est très grave, c'est qu'il n'y a plus d'enfants pour y croire.

★

Lè cousons de n'interrião.

Tsacón a sa corda à teri dein stu pourro mondo ; et quand s'agit dè nià lè dou bets po clliào que n'ont pas tot à remollie-mor, cein ne sè fà pas adé sein cousons, kà ne sein pequa ào teimps dè noutron rière-grand-père Adam, iò n'iaivài qu'à grulà 'na brantse po avài dè quiet sè repètrè et qu'on étai adrai bin repèssu. Oreindrài que faut travailli fermo, faut vouàiti on pou pe levè què son naz, et faut savài sè reveri et ruminà d'avanço coumeint on s'ein porrà teri et su quiet on porrà comptà, kà tsacón a se n'affèrè : Lè retsà comptont su lào z'intérés ; lè vegnolans su lè veneindzès ; lè z'avocats su lè tsecagnès ; lè tatèrets et lè ferblantiers su lè z'ourès dào 20 dè Févrà ; lè pàysans su lè bounès z'annâies et lè caions gras ; lè màidzo su lè z'éti-quo et le z'écouèssi ; lè boutequi su lo betetiu dè lào collègues que font décret ; lè profiureu su lo dépeliadzo dâi pourrès dzeins ; lè dzudzo su lè canaillès et lè bracaillons ; lè vitèrinéro su la sur-langue ; lè vitriers et lè marchands dè vin su 'na bouna càrra dè gràla et lè z'interrião !... ma fâi lè z'interrião, cein est bin casuet ; kà n'ont pas ti dâi passâies coumeint clliào dè pè lè z'Espagnes, iò

lo meti va tant bin sti an, et clliào pourro vòlets dè la moo ont ma fâi, dâi y'adzo que y'a, prào cousons.

L'einterrião dè P..., qu'avài faufa dè bou, ein avài misà on moulo. L'avài du pàyi l'échute comp-teint ; ma l'avài tantqu'à Tsalanda po pàyi lo resto, et n'étai pas sein cousin quand lài peinsavè.

— Coumeint vâo-tou fèrè ? se lài dit sa fenna.

Ma fâi n'ein sé trào rein, se repond. Lài a bin Cutson que n'ein a pas po grand teimps ; la tanta Yva est quasu ào bet et Toupenet est bin einnant. Po clliào trài, n'ia rein à risquà, sont su dè pètà dévant lo bounan, et cein mè vâo dza fèrè on bet, mà pas prào ; mè foudràì onco tràì z'autro moo et l'affèrè àodrài bin ; porrè pàyi ma misa. Enfin, à la garda !

Un coin du Jura.

PAR U. OLIVIER.

II

Le lecteur ne doit pas s'attendre à de grandes aventures sur le sujet que nous étudions en ce moment. Je ne veux parler que de très petites choses, mais vraies, ayant un côté instructif, pratique jusqu'à un certain point, et que bon nombre de jeunes gens seront bien aises de connaître quand ils seront devenus des hommes.

Pour commencer, faisons un grand saut de côté. Nous voici dans un vallon étroit, profond, d'une verdure encore belle, quoique nous soyons vers la fin de l'été. C'est le vallon du Vuarnoz, dont le col se dresse devant nous, sans un seul arbre qui le protège contre l'impétuosité des rafales de neige en hiver. A notre droite s'élève l'arête pointue de Fin-Château ; à notre gauche sont des forêts de sapins, dans lesquelles on trouve des coqs de bruyère, des gélinottes peu nombreuses et des grives par centaines. Plus haut, nous apercevons d'autres forêts qui, il n'y a pas très longtemps encore, appartenaient à une société d'*Abergataires* dont j'ai dit quelques mots dans un autre travail¹.

Un jour — c'était vers 1812 — un chef de famille se présenta devant le Conseil de la société en question. Il exposa que la pompe placée devant sa maison n'avait pas de toit, que sa femme et ses filles prenaient des rhumes quand elles y lavaient du linge ou des légumes à l'injure des temps ; il demandait en conséquence qu'on voulût bien lui accorder gratis le bois nécessaire à la construction d'un couvert pour la dite pompe à eau.

Le Conseil trouva cette demande juste et d'un bon père de famille. Il accorda au requérant la permission de couper à son choix, dans la forêt que nous voyons là-haut, le bois en question. Cinq plantes moyennes de sapin eussent été plus que suffisantes : on lui en donna quatre-vingts !

L'abergataire envoya sur les lieux désignés ses deux fils avec des haches ; ceux-ci se promenèrent à la lisière du bois et firent tomber sur le gazon seize des plus beaux sapins, des plus commodes à couper ; puis ils s'en allèrent. Le mauvais temps arriva là-dessus ; l'hiver fut rude. Demeurant à trois heures de chemin de la forêt, les coupeurs n'y retournèrent pas ; ils oublièrent les seize plantes abattues, la concession tout entière et n'y pensèrent plus du tout. Les sapins couchés par terre furent sans doute recueillis par des montagnards compatissants, qui leur donnèrent asile sur leurs chars et dans leurs poêles de fer. Quant au couvert de la pompe, il se fit quelques années plus tard, mais avec du bois de devant² et non avec du sapin provenant des joux de

¹ L'HIVER. *Le Creux à la Griffes*. Lausanne, Georges Bridel, éditeur.

² Versant méridional.

derrière³. Pour celles-ci, évidemment, c'était trop loin ! il ne valait pas la peine d'aller les chercher.

Ce détail nous donne une idée du peu de cas qu'on faisait de nos forêts, il y a un demi-siècle, et des règlements absurdes qui en régissaient certaines parties. Dans les communes de montagne, il y avait aussi des abus criants. Ainsi les concessions de bois de bâtisse accordées gratis à tout bourgeois assez riche pour se construire une grande et bonne maison, tandis que le pauvre, le chétif, végétaient dans leurs vieilles chaumières, sans espoir de les relever jamais. Avec nos institutions nouvelles de 1830, la plus grande partie de ces vieilles iniquités disparurent ; la loi devint la même pour tous les citoyens.

Il y a cinquante ans, la toise de planches de beau sapin, soit cent pieds carrés d'un pouce d'épaisseur, se vendait cinq francs au plus, rendue en chantier ou à domicile ; dès 1830 on parlait déjà de sept francs. Aujourd'hui, grâce à l'éclaircissement des forêts, ainsi qu'aux interminables constructions de Lyon, de Genève et un peu de partout, les belles planches de sapin sec sont achetées parfois jusqu'au prix excessif de vingt francs la toise. Comment donc s'étonner que les forêts diminuent et que les loyers soient si chers ! — Un lot de trois sapins rouges, faisant chacun trois billons à planches, une poutre et un chevron, se vendait autrefois dix-huit à vingt francs ; aujourd'hui, cela va jusqu'à cent dix, cent quinze ; par où l'on voit que l'augmentation de prix ne profite guère qu'au propriétaire du sol forestier. Je prends ici un terme moyen pour point de comparaison, car un sapin hors ligne, haut de cent dix pieds et d'un diamètre proportionné à cette élévation, se vend dans les forêts jusqu'à deux cent cinquante francs. Encore quelques années, et il n'en existera plus de pareils sur nos vieilles montagnes du Jura.

Le bûcheron montagnard se lève avec le jour ; en général, il est moins matineux que le paysan de la plaine. Pendant que ce dernier frappe à coups redoublés du fléau sur le froment, l'homme des bois dort tranquille dans son lit. Que ferait-il de si bonne heure ? Quand il est debout, son gros bonnet de laine enfoncé jusqu'aux oreilles, il va à l'écurie, donne à manger à son cheval et regarde ensuite les sigens du temps, tout en bourrant sa pipe. Un montagnard sans pipe, à sept heures du matin, c'est rare. Sa femme fait chauffer de l'eau pour le café et bouillir le lait de la chèvre. Des pommes de terre pelées cuisent aussi dans la marmite d'un autre compartiment du fourneau. L'homme vient se chauffer les doigts un moment, puis il retourne à la rue et arrange son char, dont il rapproche les trains, afin d'épargner de la peine au cheval dans les montées difficiles. Après cela, il étrille ou fait semblant d'étriller l'animal. Quand ce dernier s'est rendu tout seul à l'abreuvoir et en est de retour, son maître va déjeuner. Le café, le lait, les pommes de terre pilées, bien blanches, tout cela disparaît, sans que le montagnard ait autre chose à faire qu'à ouvrir la bouche et avaler. Pour ceux qui aiment un tel potage, d'ailleurs sain et nourrissant, c'est fort commode. Point n'est besoin d'un ratelier en ivoire d'hippopotame, implanté dans l'or ou dans la gutta-percha. Les robustes montagnards n'ont pas recours à de tels artifices masticateurs ; leurs incisives sont tranchantes, leurs canines pointues et leurs molaires assez fortes pour casser un noyau de pêche. Naturelle au suprême degré, leur mâchoire n'a qu'un point d'usure chez les hommes, et encore ils ne donneraient pas cela pour beaucoup : c'est la place du tuyau de pipe, entre la première incisive et la canine de droite.

(A suivre.)

³ Contre-pente au nord.

La flèche de la cathédrale de Strasbourg, qui s'élève à 142 mètres, représentait jusqu'ici la plus grande hauteur atteinte par le travail des hommes. Elle cède le pas aujourd'hui à la flèche en fonte de la cathédrale de Rouen, qui vient d'être terminée.

Aucun des monuments élevés par la main des hommes n'a fait dans le monde un si magnifique et si grand piédestal à la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Dôme de Saint-Pierre de Rome, la merveille de l'art chrétien, jeté dans les cieux par le génie de Bramante et de Michel-Ange, a élevé la croix à 138 mètres au-dessus du sol.

Strasbourg atteint avec son clocher si fier et si célèbre 142 mètres, Amiens 134, Chartres 122, Notre-Dame de Paris 68, le Panthéon 94, la croix comprise. La pyramide d'Egypte la plus élevée, celle de Cheops, mesure 146 mètres.

Parmi les édifices les plus modernes, le Dôme de St-Paul de Londres a 110 mètres, celui de Milan 109, l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles 108, le Dôme des Invalides 105.

Ainsi la flèche de la cathédrale de Rouen, avec ses 150 mètres, est le monument le plus élevé du monde.

La manière dont on affranchissait les lettres à l'origine est assez curieuse. Voici ce que porte un règlement de 1653 :

« On fait à scavoir à tous ceux qui voudront écrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse et qu'ils en auront promptement response, pourveu que, lorsqu'ils écriront, ils mettent, avec leurs lettres, un *billet* qui portera *port payé*, parceque l'on ne prendra point d'argent ; le quel billet sera attaché à la dite lettre... Chacun estant adverty, que nulle lettre ni response ne sera portée, qu'il n'y aye avec icelle un *billet de port payé*, dont la date sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé... Le commis général qui sera au Palais vendra de ces *billets de port payé* à ceux qui en voudront avoir, pour le prix d'un sou marqué... et chacun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira, etc. »

Une collation.

Les élèves d'une de nos écoles faisaient, il y a quelques années, une promenade à Genève, accompagnés de leurs maîtres et d'un municipal. La réception, qui fut charmante, — une de ces réceptions comme les Genevois savent les faire, — enchantait nos visiteurs.

Le municipal, qui ne savait pas sortir de chez lui sans être armé d'une demi-douzaine de discours, affligé d'un besoin inouï de pérorer partout et à tout propos, brûlait du désir de monter sur un banc et de donner un échantillon de ses talents oratoires. C'est ce qu'il fit en remerciant vivement les Genevois, dans un discours qu'il voulut terminer par un de ces traits de génie et d'éloquence qui lui étaient familiers :

« Nous autres Vaudois, pauvres Spartiates, s'écria-t-il, sommes vraiment confus de la réception